

IPI

INTERNATIONAL
PEACE
INSTITUTE

Hiérarchisation et ordonnancement des mandats du Conseil de sécurité : Le cas de la MINUSS

FÉVRIER 2023



STIMSON

Le 25 janvier 2023, l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé un atelier sur le mandat et la stratégie politique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le débat mené à cette occasion faisait partie d'une série d'ateliers portant sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux hiérarchiser, ordonnancer et ancrer dans une stratégie politique les activités prévues dans les mandats des opérations de paix. C'est la cinquième année consécutive au cours de laquelle ces partenaires ont tenu des délibérations destinées à faciliter les négociations relatives au mandat confié à la MINUSS. Le présent compte rendu de réunion a été corédigé par l'IPI, le Stimson Center et le Security Council Report. Il récapitule les principaux points soulevés au cours du débat selon la règle de non-attribution de la Chatham House et ne reflète pas nécessairement les points de vue de tous les participants. Ce projet est financé avec le soutien du Ministère des affaires étrangères de la République fédérale allemande et du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

Introduction

En mars 2023, on s'attend à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU renouvelle le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)¹. Les négociations qui auront lieu entre les membres du Conseil se dérouleront à un moment où le Soudan du Sud entame une phase cruciale de la transition politique qui se prolonge depuis un certain temps et qui devrait, selon les dernières prévisions, aboutir à la tenue d'élections nationales au plus tard en décembre 2024. Des points chauds caractérisés par la perpétration d'actes de violence localisés persistent dans les diverses régions du pays, et il est à craindre que l'on assiste à une escalade au niveau de leur intensité en cas de détérioration de la situation politique ou en matière de sécurité. De graves préoccupations quant aux besoins humanitaires, les menaces multiformes auxquelles les civils sont confrontés, et la présence limitée des institutions étatiques chargées de fournir les services de base ou d'assurer un minimum de sécurité compliquent encore les défis à surmonter par le Soudan du Sud.

C'est dans ce contexte que l'International Peace Institute (IPI), le Stimson Center et le Security Council Report ont organisé conjointement une table ronde le 25 janvier 2023 afin de débattre du renouvellement du mandat de la MINUSS. Cette réunion a permis aux États Membres, à des fonctionnaires de l'ONU, à des parties prenantes de la société civile et à des experts indépendants d'échanger des vues sur la façon dont ils évaluent la situation au Soudan du Sud, en toute franchise et dans un esprit de collaboration. Les délibérations qu'ils ont ainsi menées visaient à aider le Conseil de sécurité à prendre des décisions plus éclairées encore quant à la hiérarchisation et l'ordonnancement du mandat de la MINUSS, ainsi qu'à l'orientation stratégique de la mission et à ses opérations sur le terrain.

Les participants se sont largement déclarés d'accord pour dire que la vision stratégique triennale adoptée par le Conseil de sécurité pour la MINUSS et les tâches prioritaires qui lui ont été confiées continuent d'être pertinentes, compte tenu des objectifs poursuivis, et que la vaste structure du mandat est toujours valable vu le contexte dans lequel se trouve le pays à l'heure actuelle². L'échange de vues qui a eu lieu à cette occasion a porté sur la détermination des moyens à mettre en œuvre pour mieux définir le mandat et faire en sorte

¹ Résolution 2625 du Conseil de sécurité de l'ONU (15 mars 2022), document des Nations Unies S/RES/2625.

² Les quatre piliers du mandat de la MINUSS sont 1) la protection des civils ; 2) les mesures destinées à faciliter la fourniture d'une aide humanitaire ; 3) les activités de surveillance et de signalement portant sur les violations des droits humains ; et 4) le soutien de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Voir document des Nations Unies S/RES/2625.

que la MINUSS reçoive l'orientation dont elle a besoin pour soutenir le pays au cours de l'année à venir, tout en disposant de la souplesse nécessaire à cette fin.

Il est probable que les aspects suivants seront pris en compte lors des négociations qui s'engageront au sein du Conseil au sujet du renouvellement du mandat de la MINUSS :

- Encourager la fourniture d'un soutien international unifié au Soudan du Sud pendant cette prochaine phase de sa transition politique tout en faisant comprendre à quel point il est urgent que ce pays franchisse des étapes cruciales sur le plan législatif avant décembre 2024 ;
- Affirmer le caractère primordial du soutien fourni par l'ONU à la protection des civils et encourager la MINUSS à continuer d'accorder la priorité aux approches souples et proactives adoptées pour assurer la protection des civils ;
- Élargir le soutien fourni par la MINUSS pour qu'il englobe les préparatifs du processus électoral prévu selon des modalités qui soient compatibles avec les dispositions de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) relatives à la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques ;
- Continuer de soutenir les institutions sud-soudanaises chargées de la justice, de l'état de droit et de la sécurité, ainsi qu'envisager la possibilité d'augmenter l'aide destinée à renforcer les capacités en fonction de l'évolution du conflit, compte tenu des priorités du Soudan du Sud ;
- Examiner les moyens d'intégrer au mandat la prise en compte des questions émergentes que sont le changement climatique, la mésinformation et la désinformation, et la planification précoce de la transition.

Soutien du processus de paix et de la transition politique

Les participants ont reconnu que le mandat de la mission devra être adapté pour refléter l'adoption de la feuille de route d'août 2022 convenue par les parties sud-soudanaises, qui devait déboucher sur

la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS) et accélérer sa mise en œuvre, ainsi que pour tenir compte des derniers événements survenus dans le cadre du processus politique du pays. Certains intervenants ont souligné que le Conseil devrait maintenir l'équilibre entre le soutien qu'il manifeste en faveur de la transition et le maintien de l'unité politique entre les signataires du R-ARCSS, d'une part, et les préoccupations ressenties, d'autre part, au sujet du dépassement des délais fixés pour l'accomplissement des étapes de la transition, ce qui a nécessité de prolonger jusqu'en décembre 2024 la période définie pour cette dernière.

Les participants ont estimé d'un commun accord que la mission devrait continuer de tirer parti de tous les moyens dont elle dispose, au nombre desquels ses bons offices, le soutien technique et en matière de renforcement des capacités, et son pouvoir rassembleur, pour aider les parties prenantes sud-soudanaises à réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne la transition. Ils se sont en outre félicités de la création d'institutions phares telles que la Commission électorale nationale et le Conseil des partis politiques, ainsi que du déploiement des Forces unifiées nécessaires (FUN). Pour ce qui est de l'avenir, les intervenants ont indiqué que le Soudan du Sud devra continuer de s'attaquer à des défis cruciaux tels que la mise en place du cadre juridique nécessaire pour la tenue d'élections, la rédaction de la constitution permanente, le versement des soldes dues aux membres des FUN et la satisfaction de leurs besoins de base.

Compte tenu du rétrécissement de l'espace civique au Soudan du Sud, certains participants ont émis l'idée que la prochaine version du mandat pourrait renforcer les contributions apportées par la MINUSS aux efforts visant à faciliter un dialogue politique inclusif. Dans le cadre des activités qu'elle entreprend dans le domaine politique et au niveau des affaires civiles, la mission aide déjà à l'établissement d'un lien entre les organisations de la société civile sud-soudanaise et le processus politique formel et mène des initiatives destinées à atténuer les conflits au niveau local, qui sont souvent en rapport avec le processus politique se déroulant au niveau national. Cela étant, ces efforts deviendront

encore plus importants à mesure que les préparatifs des élections se poursuivront.

Un participant a mentionné que la collaboration de la mission avec l'Union africaine (UA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) continuera d'être une composante essentielle de son activité politique au cours du prochain cycle du mandat. Les représentants de ces organisations en poste au Soudan du Sud collaborent déjà fréquemment à la rédaction de déclarations communes et à la tenue de consultations conjointes dont certaines ont visé à aider à atténuer les tensions politiques nationales³. La réunion au sommet sur le Soudan du Sud proposée par l'IGAD et la reconstitution prévue du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud peuvent donner aux membres du Conseil des occasions d'examiner les moyens que la MINUSS peut mettre en œuvre pour poursuivre sa collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux⁴.

Enfin, un intervenant a appelé l'attention sur l'importance que revêt la poursuite du dialogue engagé par les autorités gouvernementales avec des groupes qui ne sont pas signataires du R-ARCSS et se situent à l'écart du Gouvernement d'unité nationale redynamisé de transition (R-TGoNU) du Soudan du Sud, un processus qui a jusqu'à présent été facilité par la Communauté de Sant'Egidio. Les efforts entrepris en vue de la mise en œuvre des engagements pris à l'occasion de l'adoption de la Déclaration de Rome en 2020 devraient être poursuivis pour faciliter l'instauration d'une paix inclusive et durable à long terme.

Protection des civils et posture de la mission

Les participants ont affirmé que la protection des civils doit continuer d'être la principale priorité du mandat de la mission, en reconnaissant qu'elle

constitue un objectif essentiel faisant partie intégrante du rôle joué par l'ONU dans le pays. L'atténuation des effets des conflits intercommunautaires est l'un des principaux défis auxquels la mission s'efforce actuellement de faire face, en se concentrant sur cinq points chauds principaux⁵. Les civils sud-soudanais, les autorités nationales et les États Membres de l'ONU s'attendent tous à ce que la MINUSS protège efficacement les civils et espèrent qu'elle pourra continuer de s'acquitter de cette tâche jusqu'à ce que les institutions sud-soudanaises chargées de la sécurité donnent la preuve qu'elles sont capables de protéger fidèlement toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire de leur pays.

Le mandat actuel de la mission reflète la façon dont la MINUSS s'est attachée à faire preuve de souplesse dans la poursuite de ces objectifs multiformes en matière de protection des civils. La MINUSS a progressivement abandonné les approches de protection principalement statiques et centrées sur les sites affectés par l'ONU à la protection des civils, pour se consacrer plutôt au soutien des camps pour personnes déplacées gérés par les autorités sud-soudanaises, au point qu'il ne reste plus qu'un seul site de protection des civils qui relève de l'ONU. La mission combine désormais les approches statiques avec un engagement communautaire plus intense et le déploiement d'équipes intégrées et l'établissement de base d'opérations temporaires (BOT) aux endroits identifiés comme points chauds. Ces approches souples ont aidé la MINUSS à améliorer les efforts qu'elle consacre à la protection des civils non seulement en envoyant des agents de maintien de la paix en tenue aux endroits où ils sont nécessaires, mais aussi en favorisant un dialogue complémentaire et le lancement d'initiatives de réduction de la violence. Les participants ont toutefois identifié deux défis apparus récemment, à savoir, en premier lieu, le fait qu'il est souvent difficile de maintenir l'équilibre entre les stratégies de protection

³ Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, « Déclaration commune de la MINUSS et de la communauté internationale sur les violences dans les États du Haut-Nil et les zones avoisinantes », communiqué de presse, 2 décembre 2022; Mission des Nations unies au Soudan du Sud, « La MINUSS et les partenaires internationaux sont gravement préoccupés par l'escalade de la violence dans le Grand Jonglei », communiqué de presse, 28 décembre 2022.

⁴ Le Comité ad hoc de haut niveau de l'UA a été créé en 2014 en application du communiqué PSC/PR/COMM(CDLXXIV) pour renforcer le soutien accordé par l'Afrique aux efforts de médiation de l'IGAD. Ce comité se compose des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Nigéria, du Rwanda et du Tchad. Voir Union africaine, « Déclaration des ministres des affaires étrangères participant aux travaux du Comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud », 25 novembre 2019, consultable à l'adresse <https://afripol.peaceau.org/en/article/statement-of-the-ministers-of-foreign-affairs-of-the-au-ad-hoc-high-level-committee-for-south-sudan-c5-1>.

⁵ Ces points chauds sont « le Haut-Nil, le Jonglei et la région administrative du Grand Pibor, les zones proches d'Abyei, le comté de Tambura, où subsistent des séquelles du conflit qui s'y est déroulé, et les Équatoria, où des actes de violence liés aux activités d'élevage du bétail continuent d'avoir lieu », Nicholas Haysom, déclaration faite devant la 26e réunion plénière de la Commission conjointe reconstituée de suivi et d'évaluation, 26 janvier 2023.

statiques et celles axées sur la mobilité, en particulier quand les attentes sont élevées et les capacités limitées, et en second lieu, les efforts à déployer par la MINUSS pour relocaliser ou fermer les BOT parce que les collectivités environnantes ne souhaitent pas se passer de la présence de l'ONU.

Les efforts entrepris par la mission pour combattre la violence sexuelle liée aux conflits (VSLC) ont été évoqués en tant que motifs de préoccupation mentionnés à diverses reprises, étant donné que le nombre d'incidents liés à des violences sexuelles et fondées sur le genre (VSFG) ne diminue pas au même rythme que pour d'autres formes de violence⁶. En dépit des efforts consentis par la MINUSS pour empêcher les VSLG et intervenir lorsqu'elles ont lieu, les participants ont noté que les capacités de l'ONU étaient insuffisantes compte tenu de l'ampleur du défi à relever. Certains participants ont souligné que la prochaine version du mandat devait continuer à renforcer l'application du principe de tolérance zéro en cas de violence sexuelle commise en temps de conflit par n'importe quelle partie, et que les membres du Conseil devraient réfléchir de manière créative aux moyens qu'ils pourraient utiliser pour faire comprendre au RTGoNU et aux institutions sud-soudanaises chargées de la sécurité qu'il est urgent de remédier à ce problème.

Soutien électoral

Il est probable que la détermination de la portée du soutien électoral à fournir au Soudan du Sud constituera un thème important des négociations relatives à la prochaine version du mandat. La résolution 2625 (2022) a énoncé, pour la première fois au cours des dernières années, un mandat confié à la MINUSS dans lequel figuraient des passages se rapportant au soutien à accorder au Soudan du Sud dans le cadre d'élections, en évoquant notamment la protection des civils dans ce contexte. Il y a également été fait mention de la

nécessité de tenir des élections libres, équitables et inclusives (selon la définition figurant dans le R-ARCSS), et on a pu y trouver une demande adressée aux autorités sud-soudanaises pour qu'elles accomplissent des progrès dans le franchissement d'étapes décisives, sur les plans législatif et institutionnel, pour la tenue des élections⁷.

En janvier 2023, le R-TGoNU a adressé une demande formelle à l'ONU en vue de l'obtention d'une assistance électorale de la part de la MINUSS, en indiquant qu'il avait surtout besoin d'un appui technique. Des participants ont souligné qu'il importait d'insister pour que le R-TGoNU accélère les progrès réalisés dans le franchissement des étapes à accomplir pour tenir les élections⁸. Les préparatifs des élections ont déjà pris du retard par rapport au calendrier initialement fixé dans le R-ARCSS, et il faut que ces étapes soient accomplies avant que les préparatifs logistiques des élections puissent commencer pour de bon. D'autres ont fait observer que la MINUSS devait déployer ses efforts en fonction d'un ordre de priorité conçu pour contribuer à l'élargissement de l'espace civique et politique dans toutes les régions du pays. Enfin, quelques participants ont soulevé la question de savoir comment l'ONU devrait réagir au cas où le R-TGoNU continuerait d'accumuler les retards dans la mise en œuvre des principes et engagements du R-ARCSS, notamment en s'abstenant de fournir certaines formes de soutien électoral si cela s'avérait nécessaire⁹.

Droits de l'homme, état de droit et institutions chargées de la sécurité

Les participants ont échangé des vues sur diverses questions liées aux droits de l'homme, à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, en estimant que ces considérations pouvaient s'avérer

6 Division des droits de l'homme de la MINUSS, « Janvier – mars 2022, Note d'information sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud », 10 mai 2022; Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Soudan du Sud : Rapport du Secrétaire général*, document des Nations Unies S/2022/689, 13 septembre 2022, par. 80-81; Conseil de sécurité de l'ONU, *La situation au Soudan du Sud, rapport du Secrétaire général*, document des Nations Unies S/2022/918, 7 décembre 2022, par. 81-83; MINUSS, « Note d'information sur les violences affectant les civils : Juillet à septembre 2022 », 16 novembre 2022.

7 Dans la résolution 2625, le soutien électoral que la MINUSS était chargée de fournir s'inspirait des recommandations de la mission d'évaluation des besoins électoraux menée en 2021 et était reflété dans la Déclaration du Président du Conseil de sécurité de l'ONU S/PRST/2021/20. Conseil de sécurité de l'ONU, *Évaluation des besoins électoraux pour le Soudan du Sud : Résumé établi par le Secrétaire général à l'attention du Conseil de sécurité*, document des Nations Unies S/2021/661, 16 juillet 2021; Conseil de sécurité de l'ONU, *Déclaration du Président du Conseil de sécurité*, document des Nations Unies S/PRST/2021/20, 27 octobre 2021.

8 Haysom, déclaration faite à l'occasion de la 26e réunion plénière de la R-JMEC.

9 L'énoncé figurant dans la version actuelle du mandat indique que l'aide électorale apportée par la MINUSS sera évaluée en fonction des progrès accomplis par les autorités sud-soudanaises pour assurer la tenue d'élections libres et équitables. Voir document des Nations Unies S/RES/2625 (2022), 3(c)(v).

pertinentes pour le renouvellement prochain du mandat. Les activités de surveillance, d'enquête et de signalement s'agissant des cas de violations du droit humanitaire et des cas de violations et d'atteintes aux droits humains continuent d'être un pilier important du mandat de la MINUSS. Il existe toutefois des divergences de vues quant à ces questions au sein du Conseil, et ce clivage a été reflété dans le débat qui leur a été consacré. Quelques participants ont signalé qu'il était possible que le débat engagé à ce sujet se poursuive pendant les prochaines négociations relatives au renouvellement du mandat, étant donné que certains membres du Conseil pourraient insister pour affaiblir les passages où il est fait mention des droits humains dans le mandat de la mission¹⁰.

Les participants ont également appelé l'attention sur le fait que le mandat actuel évoque, encore que dans une mesure relativement limitée, les activités de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et la réforme du secteur de la sécurité (RSS), et ils se sont demandé s'il ne serait pas approprié d'examiner ces aspects d'une manière plus détaillée¹¹. Les engagements pris par le Soudan du Sud en matière de DDR et de RSS sont énoncés dans les grandes lignes au chapitre 2 du R-ARCSS et relèvent principalement du R-TGoNU. Un intervenant a signalé que la planification des activités liées à la RSS avait progressé de manière plus satisfaisante que les échanges de vues consacrés aux politiques de DDR; en octobre 2022, le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité du Soudan du Sud (une des institutions de transition prévues en vertu du R-ARCSS a entrepris les premiers préparatifs à effectuer en vue de l'élaboration d'une feuille de route pour la transformation du secteur de la sécurité¹².

Le mandat actuel de la MINUSS l'autorise à collaborer avec les institutions de transition du Soudan du Sud, au nombre desquelles la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et le Mécanisme de vérification et de

surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et à leur fournir une assistance technique¹³. Les participants se sont entretenus des possibilités d'augmenter le soutien fourni aux institutions sud-soudanaises chargées de la sécurité et de l'état de droit pour les aider à renforcer leurs capacités. Certains participants ont fait observer que le R-TGoNU désirait bénéficier d'une assistance technique plus importante de la part de la MINUSS, mais qu'ils craignaient que la fourniture d'une aide de ce genre ne se fasse aux dépens d'une action collective en faveur de l'adoption de mécanismes nationaux de responsabilisation et du soutien dont les institutions sud-soudanaises chargées de la justice ont besoin. D'autres participants ont estimé que le mandat devait éviter de fournir trop de détails, en faisant valoir que le libellé actuel permet à la MINUSS de réagir avec souplesse à l'évolution de la situation sur le terrain tout en adoptant une position claire et nette en ce qui concerne les mesures de responsabilisation. Un point de repère à retenir était que la prochaine version du mandat devait tenir compte du fait que la première promotion de membres des FUN venait d'achever son cycle de formation, et que la fourniture d'un soutien supplémentaire de la part de la MINUSS en vue d'aider les institutions chargées de la sécurité à renforcer leurs capacités devait être liée au franchissement des étapes définies pour le déploiement et les opérations des FUN.

Certains intervenants ont noté des réductions du nombre des violations de l'accord sur le statut des forces au cours des récentes périodes d'établissement des rapports à soumettre par la mission après la création, par les autorités gouvernementales, d'un comité spécial de coordination de haut niveau conjointement avec la MINUSS¹⁴. Il a été proposé que la prochaine version du mandat reconnaisse ces progrès tout en insistant davantage sur la nécessité d'empêcher les violations de l'accord sur le statut des forces et de prévoir des mesures de dissuasion appropriées.

10 Document des Nations Unies S/RES/2625, par. 3(d)(i)-(iv).

11 Par le passé, les tentatives entreprises à l'initiative du gouvernement en vue de la mise en œuvre des politiques de DDR, y compris de celles préconisant un désarmement forcé, ont donné lieu à de nouvelles flambées de violence. Voir l'article de Guy Lamb et Theo Stainer intitulé « The Conundrum of DDR Coordination: The Case of South Sudan » (Le dilemme de la coordination des activités de DDR : le cas du Soudan du Sud), *Stability: International Journal of Security and Development* 7, no 1 (avril 2018), p. 9.

12 Document des Nations Unies S/2022/918, par. 42.

13 Document des Nations Unies S/RES/2625, par. 3(c)(iv).

14 Ibid., par. 93-95.

Questions émergente

Les membres du Conseil de sécurité souhaitent peut-être aussi avoir l'occasion de tenir compte de nouvelles questions importantes (ou de les examiner de plus près) lors des négociations qui s'engageront prochainement sur le mandat de la MINUSS. Les participants ont appelé l'attention sur trois thèmes qui peuvent mériter une analyse plus détaillée, à savoir le changement climatique, la mésinformation et la désinformation, et les premiers préparatifs de la transition à envisager tôt ou tard pour la mission.

Les changements liés au climat et la dégradation de l'environnement ont exacerbé la dynamique du conflit et les besoins humanitaires dans toutes les régions du pays. Bentiu (lieu d'établissement de l'un des postes de commandement de secteur de la mission et emplacement du principal camp pour personnes déplacées du pays) a fait l'objet d'une attention toute spéciale en raison des inondations catastrophiques et sans précédent qui s'y sont produites¹⁵. Certains intervenants ont émis l'idée que la prochaine version du mandat de la MINUSS pourrait être rédigée de manière à décrire de façon plus explicite les conséquences que les problèmes liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement ont sur la mise en œuvre du mandat, et ont exprimé l'espoir qu'il propose la mise à disposition de capacités supplémentaires pour remédier aux problèmes liés au climat.

Un autre axe de discussion a porté sur la possibilité d'élargir la portée du libellé du mandat en englobant la lutte menée par la MINUSS contre la mésinformation et la désinformation. Bien que la MINUSS n'ait pas été confrontée au même niveau de mésinformation et de désinformation que certaines autres missions, quelques participants ont fait observer qu'elle pourrait être chargée de renforcer proactivement sa capacité à faire face à ce défi potentiel à l'avenir. Le libellé relatif à la mésinformation et à la désinformation que le Conseil de sécurité a adopté pour définir le mandat d'autres opérations de maintien de la paix pourrait servir de modèle aux formulations pertinentes à

intégrer à la prochaine version du mandat de la MINUSS¹⁶. Par exemple, le Conseil pourrait demander que la mission commence à diffuser régulièrement des rapports sur les campagnes de désinformation dont elle est la cible, et élabore une stratégie visant à remédier au problème de la mésinformation et de la désinformation dans le contexte du conflit.

Un troisième axe de discussion a porté sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour renforcer la position de chef de file que la MINUSS occupe, à l'échelle de l'ONU considérée dans son ensemble, dans les domaines de la planification intégrée, de l'exécution des mandats et des préparatifs à entreprendre à un stade précoce pour assurer la transition d'une mission. Certains participants ont fait remarquer que le retrait futur de la mission devrait être lié au franchissement d'étapes réalistes et aux résultats d'évaluations de la volonté politique des autorités gouvernementales et de leur aptitude à protéger les civils et à fournir des services essentiels à la population. Un participant a émis l'idée que la participation de l'ONU à l'élaboration de plans internes d'intervention en cas d'urgence pourrait contribuer à assurer que la MINUSS est prête à réagir à divers scénarios en l'absence de progrès au niveau politique et en matière de protection des civils. Un autre intervenant a souligné qu'il importe d'éviter de donner l'impression que le retrait de la mission du Soudan du Sud, le jour où il se produira, dépendra du succès du processus électoral. Cela étant, plusieurs participants ont souligné qu'en continuant de mettre l'accent sur la planification de la transition, on aidera la mission à renforcer ses efforts de planification préliminaires.

Conclusion

La MINUSS continue d'être un partenaire important pour le Soudan du Sud, et l'appui qu'elle fournit à ce pays ne deviendra que plus crucial encore à mesure que les parties prenantes nationales se rapprocheront de la date des élections prévues et de la fin de la transition politique du Soudan du Sud. L'année qui vient de s'écouler dans

15 MINUSS, « La MINUSS et ses partenaires humanitaires luttent contre les inondations qui affectent Bentiu, au Soudan du Sud, afin de protéger les personnes déplacées », communiqué de presse, 12 octobre 2022.

16 Albert Trithart, « Désinformation against UN Peacekeeping Operations » (La désinformation ciblant les opérations de maintien de la paix de l'ONU), International Peace Institute, 7 novembre 2022, annexe.

le cadre du cycle du mandat de la MINUSS a été difficile compte tenu des retards accumulés par le R-TGoNU dans la réalisation d'objectifs essentiels énoncés dans le R-ARCSS et en raison de la persistance de conflits intercommunautaires qui se révèlent de plus en plus complexes à résoudre, de la perpétration d'actes de VSLC répétés, et de l'incidence croissante du changement climatique.

Les participants à l'atelier ont estimé d'un commun accord que la vision stratégique triennale (2021–2024) de la MINUSS et son mandat à quatre piliers restent valides et contribuent à justifier l'appui massif que l'ONU fournit au pays. Ils ont toutefois reconnu que l'action à entreprendre au cours de

l'année à venir sera déterminante pour faire en sorte que le Soudan du Sud progresse sur la voie de la réalisation des ambitions exprimées en entreprenant sa transition et pour qu'une paix plus durable et inclusive puisse y être instaurée. Si le Gouvernement sud-soudanais ne réussit pas à faire preuve des qualités de leadership qui sont clairement attendues de sa part et en l'absence de progrès tangibles dans le franchissement d'étapes convenues d'un commun accord aux niveaux politique et institutionnel, ainsi que le stipule le R-ARCSS, il est à craindre que le Soudan du Sud ne continue à se trouver confronté à d'importants défis, ce qui ne manquera pas de compliquer l'exécution du mandat confié à la MINUSS.

L'**INTERNATIONAL PEACE INSTITUTE** (IPI) est un groupe de réflexion international et indépendant à but non lucratif qui se consacre à la gestion des risques et au renforcement des capacités d'endurance et de rebond des collectivités humaines en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable. Pour remplir sa vocation, l'IPI conjugue recherche sur les politiques, analyse stratégique, publication de travaux et organisation de réunions. Réunissant une équipe pluridisciplinaire venue de plus de 20 pays, l'IPI a des bureaux en face du siège des Nations Unies à New York et à Manama (Bahreïn).

Le **STIMSON CENTER** est un centre de recherche sur les politiques libre de toute obédience et œuvrant à la résolution des grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et la prospérité du monde. Son programme de protection des civils et de la sécurité humaine s'assure le concours des décideurs, des praticiens et des collectivités sur le terrain afin de cerner les vides sécuritaires et de mettre au point des stratégies adaptées aux circonstances pour protéger les populations des sociétés déchirées par la guerre.

Le **SECURITY COUNCIL REPORT** a pour mission de promouvoir la transparence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité des Nations Unies. À cette fin : il diffuse des documents d'information objectifs et de haute tenue sur les activités en cours du Conseil et de ses organes subsidiaires ; il réunit les parties prenantes pour approfondir l'analyse des questions dont le Conseil est saisi, ainsi que de ses méthodes de travail et de son fonctionnement ; il encourage la coopération du Conseil avec tous les États membres et avec la société civile ; et il développe la capacité des nouveaux participants à suivre les pratiques et procédures du Conseil à travers des programmes de formation et d'assistance. Indépendant et impartial, le SCR prône la transparence, mais sans prendre position sur les questions dont le Conseil est saisi.



777 United Nations Plaza, New York, NY 10017-3521, USA
TEL +1-212-687-4300 FAX +1-212-983-8246

52-52 Harbour House, Bahrain Financial Harbour
P.O. Box 1467, Manama, Bahrain

www.ipinst.org